



Rupture contrat de professionaliation

Par **alex57460**, le **07/01/2009** à **19:11**

salut tt le monde voila il y a pas si lgtps de ca je me sui fai viré de mon établissemen, jetai alors en terminale stg mercatique , et le 24 novembre 2008 j'i signé un contrat de professionalisation en tant quaprenti avec une période d'essai de 1 moi.Aujourd'hui il m'est a nouveau possible de réintégrer une ecole et de faire mon bac et donc jaimrai cassr mon contrat.Jai apelé l'opac le département mosella du travail il mon tous di que je pouvai le rpre car jetai en cdi.Cependan il est écri (pas sur mon cntrat)que si lentreprise ou moi venai a rompre ce contrat il falai rembourser une somme de 7 350 euro qui elle est la pour payer la formtion.L opac ma di que ni moi ni mon patron devrai payer cette some mai jaimerai que quelqun si conaissan men parle davantage.J'espere que quelqun sora repondre merci bcp a bientot

Par **Visiteur**, le **07/01/2009** à **20:30**

bonsoir,

peux tu reformuler ta question en banissant le langage sms et en essayant de corriger quelques une de tes fautes d'orthographe ?

merci pour les bénévoles

Par **alex57460**, le **07/01/2009** à **20:35**

ma question est: si je casse un contrat de professionnalisation avec un cdi, est-ce que mon patron ou moi devrai payer 7 ?350